

# Convocation à l'Assemblée générale

---

**Date : le jeudi 21 novembre 2024**

**Lieu : Salle du Rondeau, 26, bd des Promenades à Carouge**

**Ouverture de la salle : dès 18h00**

**Assemblée générale : dès 18h45**

Chères amies et Chers amis gaguistes,

Le comité a le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale de votre club. Un apéritif de bienvenue vous sera offert avant l'assemblée et, comme l'an passé, nous comptons sur vous pour nous régaler de vos petits plats salés ou sucrés lors du repas canadien qui suivra.

Si vous souhaitez ajouter un point à l'ordre du jour, contactez un membre du comité, par e-mail à [comite@cas-le-gag.ch](mailto:comite@cas-le-gag.ch) ou au Stamm.

---

## Ordre du jour

### **1) Introduction**

Présentation et adoption de l'ordre du jour.

Nomination des scrutateurs.

Approbation du PV de l'AG ordinaire du 21 novembre 2023 publié dans le bulletin d'été 2024.

Quelques exemplaires seront disponibles le soir de l'AG.

### **2) Bilan du club**

Bénévoles

Bibliothèque

Mur de grimpe

Via Ferrata Revaclier

Activités & Formations

Matériel

Environnement

Communication

Animations

Alpiness

Subvention des courses en transports publics - Bilan 2024

Projet Agathe

Evolution du bulletin du GAG

Présentation des comptes 2024 et rapport des vérificateurs

Approbation des comptes 2024 et nomination des vérificateurs pour 2025

### **3) Sujets soumis à votation**

Contribution 2025 aux transports publics des participants, sur demande

Budget global annuel (10'000.-), remboursement sur la base du 1/2 tarif, uniquement pour les membres du GAG

Montant max par sortie (80.- par participante ou participant)

Montant global max par membre et par année (400.-)

Modification partielle des statuts

Intégration du poste de secrétaire au sein du comité

Réélection exceptionnelle possible d'un / plusieurs membres du comité pour un second mandat de 5 ans

### **4) Comité 2024-2025**

Élection du nouveau comité

### **5) Visions et objectifs 2025**

Présentation et approbation de la vision 2025

### **6) Budget 2025**

Présentation et approbation du budget

## 7) Divers

## 8) Remise des médailles aux jubilaires

Texte pour la modification des statuts :

### ARTICLE 11

Version Actuelle	Texte soumis au vote
<p>Le comité administre la Section. Il comprend le président le vice-président le vice-président junior le trésorier le responsable Services le coordinateur Activités &amp; Formation</p> <p>Un septième membre, qui n'est pas élu par l'Assemblée générale, est délégué, selon les besoins, par la commission Activité &amp; Formation.</p> <p>Tout acte engageant la Section doit être signé par le président ou, à défaut, par deux des membres élus du comité.</p>	<p>Le comité administre la Section. Il comprend le/la président/e le/la vice-président/e senior le/la vice-président/e junior le/la trésorier/ère <b>le/la secrétaire</b> le responsable des services le/la responsable des activités et de la formation.</p> <p><del>Un septième membre, qui n'est pas élu par l'Assemblée générale, est délégué, selon les besoins, par la commission Activité &amp; Formation.</del></p> <p>Tout acte engageant la Section doit être signé par le/la président/e ou, à défaut, par deux des membres élus du comité.</p>

### ARTICLE 12

Version Actuelle	Texte soumis au vote
<p>Les membres du comité sont élus pour une année, leur mandat est renouvelable.</p> <p>Ils ne peuvent siéger au comité plus de cinq ans et sont rééligibles, au plus tôt, trois ans après leur départ du comité.</p> <p>Pour les trois postes de présidence, la durée totale des mandats est limitée à trois ans (en principe, ils effectuent un tournus d'un an en tant que vice-président junior, président, puis vice-président)</p>	<p>Les membres du comité sont élus pour une année.</p> <p>Ils/elles sont rééligibles pendant cinq ans.</p> <p><b>Exceptionnellement cette durée peut être portée jusqu'à 10 ans, notamment pour assurer une certaine continuité.</b></p> <p>Ils/elles sont rééligibles au plus tôt trois ans après leur départ du comité.</p> <p>Pour les trois postes de présidence, la durée totale des mandats est limitée à trois ans (en principe, ils/elles effectuent un tournus d'un an en tant que vice-président/e junior, président/e, vice-président/e sénior)</p>

#### Remarques :

*Cette convocation remplace la convocation envoyée aux membres par la poste. Pour celles et ceux qui voudraient consulter les comptes avant l'assemblée, Lauriane Dubath se tiendra à votre disposition. Quelques exemplaires des comptes seront disponibles le soir de l'AG. Pour toute question relative aux sujets soumis à votation, le comité se tient à disposition [comite@cas-le-gag.ch](mailto:comite@cas-le-gag.ch)*